

Maurice Oudet

**Les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest
et la nécessité de la
souveraineté alimentaire**

Cas du Burkina Faso



**Collection : les « A.P.E. en question »
SEDELAN**

Aux Editions du SEDELAN

(www.abcburkina.net)

(contact : oudet.maurice@fasonet.bf)

Collection les A.P.E. en question

- ❖ La filière riz et la souveraineté alimentaire
- ❖ Les A.P.E. et l'intégration régionale
- ❖ Les A.P.E. et l'industrialisation

Hors collection :

- ❖ Le poids du commerce international sur les paysans africains
- ❖ Ændûni wâ leebg sên namsd Afirik koadbâ toto

Préface :

Ce petit livre est le premier d'une collection intitulée : les **A.P.E. en question**. Pourquoi une telle collection ? Tout simplement parce que, avec une bonne partie de la société civile du Burkina Faso, nous sommes inquiets. Oui, les Accords de Partenariat Economique (A.P.E.) que préparent l'Europe avec les pays A.C.P. (Afrique - Caraïbe - Pacifique) sont source d'anxiété. C'est pourquoi quelques acteurs de la société civile, en lien avec Oxfam International, ont commencé à se réunir pour réfléchir sur ces A.P.E. et former un début de coalition. Actuellement, cette **coalition** regroupe la CPF (Confédération Paysanne du Faso, l'UNPCB (Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina), le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Professionnels de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest), RECIF/ONG, l'Observatoire National de la Filière Riz du Burkina Faso (ONRIZ), l'ASAB, INADES-Formation, ATTAC-Burkina, ORCADE (Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement), REFAE (Réseau des Femmes Africaines Economistes) et le SEDELAN (Service d'Editions en Langues Nationales). Il est clair que cette coalition a vocation à s'élargir pour mieux diffuser l'information.

Quelle est notre inquiétude ?

Il s'agit de ce qui est prévu par les Accords de Cotonou. Si les **A.P.E.** n'ont pas encore été signés, les accords de Cotonou l'ont déjà été entre l'Europe et les pays A.C.P. en juin 2000, précisément à Cotonou. Et les négociations en vue de préparer la signature des A.P.E. pour 2007 ont déjà commencé.

Si vous lisez le document qui contient les Accords de Cotonou, ou sa présentation telle qu'elle est articulée dans « Infokit Cotonou », document distribué généreusement par l'Union Européenne, vous vous direz peut-être qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. On vous parlera de « l'égalité des partenaires ». On vous dira qu'il « appartient aux États A.C.P. de déterminer, en toute souveraineté, les stratégies de développement de leurs sociétés et de leurs économies. » Mais la réalité est tout autre !

D'abord parce que les Accords de Cotonou sont clairs. Le temps des accords préférentiels entre l'Europe et les pays A.C.P. est terminé. Le seul but affiché est la libéralisation du commerce, y compris celui des produits agro-alimentaires. C'est ce qu'exprime clairement le document « Infokit Cotonou » : *« L'accord de Cotonou prévoit que toutes les préférences tarifaires non réciproques appliquées en faveur des pays A.C.P. seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2007. Elles seront normalement remplacées, à dater de 2008, par une série d'accords de partenariat économique issus de négociations dont le démarrage est prévu en septembre 2002. Ces accords de libre échange seront compatibles avec les règles de l'OMC. En d'autres termes, ils couvriront essentiellement tous les échanges et seront mis en œuvre dans un délai de dix à douze ans ».*

Ensuite, l'Europe a une étrange conception du « partenariat ». Je n'en donnerai ici qu'un seul exemple. J'ai eu l'occasion, en juillet 2003, d'assister à la rencontre entre les députés européens et ceux des pays A.C.P. qui représentaient l'Assemblée parlementaire paritaire, d'une part, et la Commission Européenne, d'autre part. M. Harlem Désir nous a fait un excellent rapport sur l'état des négociations en cours. Il nous expliquait comment les pays A.C.P. avaient demandé que « l'agriculture » soit mise à l'ordre du jour de ces négociations. C'est bien la moindre des choses, puisque plus de la moitié de la population de ces pays vivent de l'agriculture ou de l'élevage. L'Europe qui a, à chaque instant, le mot de partenariat à la bouche, a refusé. La commission a simplement indiqué que l'on traiterait de l'agriculture dans le cadre de « l'accès au marché », c'est-à-dire, pour les pays A.C.P., l'accès au marché européen. Toujours ce fameux marché ! Et les pays A.C.P. ont cédé à la pression européenne.

C'est là notre inquiétude. Car l'urgence pour les pays A.C.P., et tout spécialement pour les pays

de l'Afrique de l'Ouest, ce n'est pas l'accès au marché de l'Union Européenne, mais bien de retrouver le droit souverain d'avoir accès à leur propre marché. C'est ce que voudrait montrer ce petit livre, le premier de la Collection : les « A.P.E. en question ».

Introduction :

L'avenir d'un milliard de paysans se joue actuellement dans diverses négociations à travers le monde :

- ❖ Celles de l'O.M.C. (Organisation Mondiale du Commerce)
- ❖ Celles de l'Union Européenne avec les pays A.C.P. (79 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)
- ❖ Celles des Etats-Unis avec différents pays en vue d'établir des accords de libre-échange.

Chaque fois, les paysans sont les grands absents de ces négociations. Un comble pour un pays comme le Burkina Faso dont la population se compose à plus de 80 % de paysans et d'éleveurs. Or, toutes ces négociations n'ont qu'un seul but : libéraliser le commerce. Ce que les pays de l'U.E.M.O.A. ont fait dans les années 90 (sous la pression de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International), et en l'an 2000 (avec l'instauration des Tarifs Extérieurs Communs (les T.E.C.). C'est pourquoi nous pensons qu'avant d'envisager de nouveaux accords économiques, il est absolument nécessaire de regarder l'impact de cette première libéralisation du commerce sur les paysans africains.

C'est ce que nous allons faire en commençant par jeter un regard sur la filière riz. Puis nous nous intéresserons à la consommation alimentaire des populations urbaines.

1. La filière riz du Burkina Faso

1.1 De la rizière de Bama au marché de Bobo-Dioulasso.

Nous sommes au mois d'août 2002, dans la rizière de Bama. Un père de famille repique le riz avec ses enfants. Ils ne sont pas en avance dans leurs travaux, car ils se sont occupés de leur maïs avant de s'occuper de leur production rizicole.

La culture du riz demande beaucoup de travail. Il faut commencer par faire une pépinière. Ensuite, le riz sera repiqué, désherbé, fertilisé, traité (avec un insecticide)...

En fait, les producteurs ne sont plus très motivés. Ils nous disent que le riz "se vend mal", à un prix peu rémunérateur.

Hommes, femmes, adultes, enfants travaillent dans la rizière. Mais les femmes sont les plus nombreuses.

Après la récolte, ce sont encore elles qui vont traiter le riz paddy (non décortiqué).

Nous n'avons fait que 25 km depuis la rizière de Bama. Nous faisons un tour au marché central de Bobo-Dioulasso. De tout côté nous y découvrons des stocks de riz en provenance de Chine, Inde et Thaïlande. Nous demandons quel est le prix d'un de ces sacs de riz . 10 000 F CFA ou 11 000 F CFA le sac de 50 kg de riz, 200 F CFA le kilo ! Environ 3 kg de riz pour un euro !

Inutile de chercher plus loin l'origine des difficultés de la filière riz : l'an passé, le Burkina Faso a importé pour 20 milliards de F CFA de riz. Or, sur le marché mondial, le riz est bradé à des coûts inférieurs aux coûts de production. En Thaïlande, par exemple, l'Etat protège le marché intérieur (pour offrir à ses propres producteurs un prix rémunérateur). Et le riz exporté est subventionné. Comme il rentre sans taxe spécifique au Burkina Faso, il se retrouve moins cher sur les marchés du Burkina que sur ceux de Thaïlande ! Et les producteurs de riz burkinabè n'arrivent plus à vendre leur riz à un prix qui couvre les coûts de production.

A notre sens, ce petit voyage de 25 km de Bama à Bobo-Dioulasso en dit plus sur les causes de la pauvreté du monde rural que bon nombre d'ateliers à la recherche d'une nouvelle stratégie pour lutter contre la pauvreté.

1.2. Comment en est-on arrivé là ?

1.2.1 Brève analyse du Ministre de l'Agriculture, M. Salif Diallo.

Cette analyse du Ministre de l'Agriculture du Burkina Faso est parue dans le quotidien « Le Pays » du 18 juillet 2002

❖ **Rappel des résultats des mesures de libéralisation de l'économie dans le secteur agricole**

« Depuis les années 1990, le Burkina Faso, en concertation avec ses partenaires au développement, a entrepris d'importantes réformes afin de créer un environnement politique, économique et institutionnel favorable à l'insertion du Burkina Faso dans le contexte nouveau de la mondialisation de l'économie. C'est ainsi qu'avec l'appui des institutions de BRETTON WOODS (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International), le Gouvernement a mis en place à partir de 1991 un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en vue de la réforme des principaux secteurs de l'économie nationale.

Concernant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, en mai 1992, le Gouvernement a élaboré la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) qui aboutira, après concertation avec la Banque Mondiale, à l'adoption et à la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) dont les principaux objectifs visaient : (i) la modernisation et la diversification de la production, (ii) le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

De 1992 à 1996, la première phase du PASA a porté essentiellement sur la mise en œuvre d'une matrice d'une cinquantaine de mesures de réforme qui peuvent être regroupées en deux volets :

- la libéralisation du secteur agricole*
- la réorganisation des services agricoles.*

❖ **La libéralisation du commerce interne du riz en 1996.**

Cette mesure s'est traduite par :

la suppression du monopole de la collecte et de la transformation du paddy par la Société Nationale de Collecte de Traitement et de Commercialisation du Riz (SONACOR) financée par la Caisse Générale de Péréquation (CGP), principale actionnaire, et la suppression du monopole dont jouissait la CGP pour l'importation et la commercialisation du riz (importé ou produit au niveau national),

- la privatisation de la SONACOR.*

Il convient de souligner que l'arrêt du financement de la collecte du paddy par la CGP (via la SONACOR) a entraîné d'énormes difficultés au niveau des producteurs qui, n'arrivant pas à

écouler leur production de paddy, se retrouvaient avec des impayés auprès des banques et des fournisseurs d'intrants agricoles (engrais et pesticides). Il a fallu la reprise récente de la SONACOR par la SOPROFA pour que ces contraintes commencent à trouver des solutions. »
(Fin de citation de M. Salif Diallo)

1.2.2. La situation au mois de septembre 2004.

Malheureusement, la SOPROFA n'a pas tenu ses promesses. Elle semble près de la faillite. Non seulement elle licencie du personnel, mais elle a des dettes auprès des paysans (et notamment des producteurs de riz) à travers tout le pays. Aujourd'hui, les riziculteurs n'ont aucune garantie de vendre leur production à un prix rémunérateur (un prix de vente du paddy avec une marge suffisante pour préserver leur profession). Le problème se pose avec beaucoup plus d'acuité dans les périmètres à double culture et qui font deux récoltes par an.

Dans leur cas, il faut absolument vendre les récoltes de paddy dans le mois qui suit pour la mise en œuvre de la campagne suivante. S'ils n'y arrivent pas, ils n'ont pas les moyens d'acheter les intrants (engrais, pesticides, gas-oil...) pour assurer leur production rizicole. Pour ce faire, ils sont obligés de brader leur paddy aux acheteurs qui ne leur offrent actuellement que 85 F CFA pour un kilo de riz paddy. Ce qui, au Sourou, par exemple, ne couvre pas les charges actuelles de production. C'est pourquoi les surfaces rizicoles sont soit mises en culture de façon hétérogène et progressive, soit, dans le pire des cas, laissées en friche.

1.2.3. Le riz burkinabè doublement pénalisé.

Les producteurs de riz du Sourou ont commencé à s'occuper de commercialiser leur riz

De cette situation, les producteurs du Sourou ont tiré une leçon : ils ont compris que de plus en plus ils doivent mieux s'organiser (coopératives ou groupements), mieux se structurer pour assurer la commercialisation du paddy, l'approvisionnement en intrants, ce qu'ils faisaient déjà, mais aussi la vente de leur riz s'ils ne veulent pas laisser tout le bénéfice de leur travail aux autres acteurs.

C'est ainsi que les producteurs du Sourou ont essayé de se constituer un marché sur Koudougou et Dédougou. Ils ont utilisé des radios FM de Koudougou et Dédougou pour se faire connaître. Ils ont réussi à vendre une certaine quantité de riz, mais ils ont aussi découvert que s'ils voulaient que les commerçants achètent régulièrement leur riz, il fallait livrer une qualité stable et que le riz soit mis dans des sacs facilement reconnaissables. D'où les nouveaux sacs de riz de Niassan au Sourou. Des affiches aussi ont été confectionnées.

Mais cela ne suffit pas. Un commerçant de Ouagadougou a refusé ce riz car il a trouvé qu'il y avait trop de brisures, et surtout trop de fines brisures. D'où la nécessité d'utiliser une machine performante pour décortiquer ou une trieuse de grains pour produire au moins trois qualités de riz (riz entier, riz faiblement brisé et fines brisures de riz).

A Koudougou, c'est le riz paddy qui se vend le mieux !

En juin 2004, l'ONG SEDELAN a ouvert un magasin de riz du Sourou à Koudougou. Nous avons commencé par faire venir 3 tonnes de riz blanc décortiqué, et quelques sacs de paddy. A notre grande surprise, c'est le riz paddy qui est parti en premier. Nous avons fait une nouvelle commande de paddy qui s'est également bien vendu. Ce paddy est acheté par des femmes qui vont l'étuver dans leur marmite, avant de le faire décortiquer au moulin. Elles obtiennent donc du riz étuvé, appelé souvent "riz américain" car il se présente alors comme le riz "parboiled", comme celui qui est commercialisé par une ONG bien connue au Burkina !

Les producteurs de riz du Burkina Faso sont doublement pénalisés

Quand les riziculteurs décortiquent directement leur paddy et le vendent sous forme de riz blanc

décortiqué, ils subissent la concurrence directe du riz blanc thaïlandais ou autre, importé à bas prix (car il s'agit souvent de vieux stocks ou encore de brisure de riz).

Quand ils essaient de vendre leur paddy aux femmes pour qu'il soit étuvé, ce riz de qualité trouve sur son chemin le riz américain "monétisé" par une ONG américaine, qui de plus a les moyens de faire des campagnes publicitaires à la télévision nationale pour vanter la qualité de son riz. Et elle ne s'en prive pas : c'est ce que nous avons vu chaque jour au mois d'août 2004.

1.2.4. Quelques éléments pour la promotion de la filière riz

Ce qui précède nous montre clairement que le problème numéro un de la filière riz est l'importation massive de riz à bas prix. Pourtant cette donnée essentielle est trop souvent absente des réflexions, comme si on ne pouvait pas remettre en cause la libéralisation du commerce des produits agroalimentaires.

C'est ainsi que, il y a quelques temps, un soir, le journal télévisé de 20 heures de la TNB nous a présenté un atelier qui se tenait à Bobo-Dioulasso sur la filière riz. Les participants à cet atelier cherchaient à rendre le riz burkinabè plus compétitif sur le marché intérieur.

A cette occasion, on nous a énuméré quelques unes des difficultés dont souffre la filière riz au Burkina Faso. Nous avons vu et entendu un producteur de riz qui se plaignait que les acheteurs n'offraient pas un prix rémunérateur à leurs productions. Curieusement, la raison principale de cette situation n'a même pas été évoquée.

S'il a bien été dit que chaque année les commerçants burkinabè importent 20 milliards de riz, il n'a pas été dit que ce riz était fortement subventionné par les pays exportateurs! Or, il faut savoir que le prix du riz sur le marché mondial n'a rien à voir avec les coûts de production. Le riz thaïlandais, par exemple, que vous trouvez abondamment dans les boutiques d'alimentation, est largement subventionné. En effet, le gouvernement thaïlandais subventionne à l'exportation le riz qui est déversé sur le marché mondial, tandis qu'il soutient le prix de ce même riz sur son marché intérieur (pour cela il effectue des achats publics et constitue ainsi des stocks régulateurs).

Or ce riz entre librement au Burkina, sans taxe douanière spécifique, écrasant ainsi le prix du riz sur le marché intérieur du Burkina. Dans ces conditions, les producteurs de riz burkinabè ne peuvent pas espérer un prix rémunérateur pour leur production. Ils sont condamnés à la pauvreté, et le Burkina Faso à l'endettement.

Face à cette situation, posons-nous cette simple question : un pays essentiellement agricole, comme l'est le Burkina Faso, peut-il espérer décoller sans protéger son agriculture des agressions du marché mondial qui pratique des prix sans lien avec les coûts de production ? Car le marché, qui devrait avoir un rôle régulateur, est faussé par des subventions de toutes sortes.

La réponse, sans doute possible, est non.

L'exemple des pays développés est clair. Ils ont tous protégé, et protègent encore, leurs agriculteurs. Le Burkina Faso (avec les autres pays de l'UEMOA) est peut-être le pays au monde qui protège le moins son agriculture. Avec comme conséquence directe : ses paysans sont condamnés à rester pauvres, ou à émigrer vers d'autres cieux, et le Burkina à s'endetter d'année en année.

Pourtant, une solution simple existe.

Celle que pratique la plupart des pays, y compris ceux qui prêchent le libéralisme : protéger l'agriculture, et pour le cas qui nous intéresse ici, protéger la filière riz, c'est-à-dire taxer le riz à l'importation, pour garantir aux producteurs burkinabè un prix rémunérateur. Bien sûr, il faudra faire cela progressivement, pour que les consommateurs burkinabè puissent s'adapter progressivement à la nouvelle situation.

Je sais bien que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International présentent ces

protections à l'importation comme l'horreur économique par excellence !

Pourtant les Etats-Unis, le Japon (ce dernier taxe les importations de riz à 490 %) et l'Union Européenne ont protégé et protègent encore largement leur agriculture par de telles taxes, même s'ils utilisent surtout les subventions à leurs producteurs et à l'exportation de leurs produits (l'arme des riches, une arme offensive !). Face à une telle situation, va-t-on se priver de la seule arme dont nous disposons (l'arme des pauvres, de surcroît une arme défensive !) ?

Protégeons les producteurs de riz de l'UEMOA en taxant le riz subventionné du marché mondial à l'importation. En plus de sauver la filière riz, ce geste sera un signal fort envoyé aux autres pays membres de l'O.M.C., au moment où se poursuivent les négociations sur l'agriculture à l'O.M.C.

2. La nécessité de la souveraineté alimentaire

Avant de préciser ce que nous entendons exactement par souveraineté alimentaire, il nous faut élargir notre horizon au-delà du riz. Commençons par nous intéresser à l'alimentation des populations urbaines, puis nous jetterons un bref regard sur la filière lait.

2.1. L'alimentation urbaine

Voici deux exemples qui permettent de se rendre compte de l'état de la consommation urbaine au Burkina Faso.

- ❖ La scène se passe à Ouagadougou, après une réunion avec des représentants burkinabè d'ONG de solidarité internationale. Ces ONG cherchent à appuyer le développement rural du Burkina Faso. Notre réunion se termine. Elle s'est bien passée, dans un climat d'écoute mutuelle. Il est bientôt midi. Je me risque à poser les quelques questions suivantes aux burkinabè:

"Qu'avez-vous mangé ce matin avant de venir à la réunion ?

Réponse : *"Nous avons pris un café au lait avec un morceau de pain."*

"Et hier soir, qu'avez-vous mangé ?" - Réponse : "Du riz."

- ❖ *Et hier midi ? - "Des pâtes alimentaires."*

D'autres : *"Encore du riz."*

Je demande d'où venait ce riz. L'un répond de Thaïlande, l'autre, de Chine, le troisième, des USA.

Je termine : *"Donc vous n'avez pas besoin des paysans burkinabè."*

Les visages se ferment, puis l'un d'entre eux se risque : *"C'est vrai !"*

De passage à Bobo-Dioulasso, le jeudi 18 décembre 2003, je suis entré dans une boutique (près du grand marché) à l'enseigne « Alimentation Générale », avec l'idée d'évaluer la part des produits alimentaires burkinabè et des produits importés. Cette petite expérience me semble très significative. Je vous la communique. Sur plus de mille produits alimentaires (sans doute plusieurs milliers), j'ai trouvé une dizaine de produits burkinabè (la viande exceptée, qui elle apparemment était 100 % burkinabè).

Notons que ce magasin ne propose aucun fruit ou légume (disponible en quantité au marché tout proche). Seul fruit disponible : des pommes à 1 400 F le kilo (dont le vendeur n'a pas pu

m'indiquer l'origine. Mais on peut penser qu'elles venaient d'Afrique du Sud, comme c'est le cas de loin le plus fréquent au Burkina.

Voici les quelques produits burkinabè disponibles :

1. Différentes farines de céréales locales, en sachet de 1 kg, avec l'adresse du fournisseur. Le prix du kilo variait entre 600 F CFA et 750 F CFA (Un euro = 656 F CFA), alors qu'au même moment, un sac de 100 kg de millet, de sorgho ou de maïs se vendait à moins de 6 000 FCFA dans les villages.

2. Du miel en bouteille en plastique d'un ½ litre environ ou d'un litre (en fait la capacité n'était pas indiquée sur ces bouteilles !). A côté se trouvaient des pots de miel importé à 4 950 F les 350 g, alors que le litre de miel burkinabè était vendu 2 250 F.

3. Des boîtes de pâte d'arachide (pas de pâte d'arachide importée !).

4. Du lait caillé et du lait frais en sachet plastique blanc imprimé d'un demi-litre. Le ½ litre de lait frais était vendu 265 F (soit 530 F le litre) contre 725 F à 850 F le litre de lait importé.

5. Des haricots rouges (mais pas de niébé, le haricot burkinabè par excellence, ni de haricot « riz », haricot blanc très apprécié, assez répandu au Burkina, dont les grains sont de petite taille.

6. Enfin on trouvait de l'huile « Savor », un des rares produits alimentaires burkinabè qui soit soutenu par un programme de publicité à la télévision : il s'agit d'un produit de la SN Citec, filiale du groupe DAGRIS (Développement des Agro-Industries du Sud, anciennement CFDT - Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles). A noter que la Sofitex (qui commercialise le coton burkinabè), est le deuxième actionnaire de la SN Citec. Cette dernière produit une huile alimentaire de qualité à partir des graines de coton. Pour le prix de 3 litres d'huile importée, vous pouvez acheter un bidon de 5 litres d'huile Savor.

Il y avait toutes sortes de pots de confitures importées, mais pas de confiture burkinabè. Le pot d'un kilo de confiture variait entre 1 700 FCFA et 2 150 FCFA le kilo. Alors qu'on trouve sur le marché, par exemple, des pots de confiture de fraise burkinabè à 800 FCFA les 450 g (soit un peu plus de 1 750 FCFA le kilo).

Quant au riz, seul le riz « Uncle Ben's » était disponible, avec au choix :
- un sachet d'un kilo de riz « long grain » en provenance des USA à 1 200 FCFA le kilo
- ou un sac de 5 kg de riz parfumé thaïlandais à 3 950 FCFA les 5 kg.
Alors qu'à Ouagadougou on trouve des sacs de 5 kg de riz burkinabè (la meilleure qualité du riz du barrage de Bagré) à 1 500 F les 5 kg.

Que dire après ce constat ?

On peut penser que le handicap des produits burkinabè n'est pas toujours le prix, mais très souvent le manque de marketing, le manque d'effort pour en soigner la présentation, le manque de publicité. Jamais de publicité à la télévision pour les produits burkinabè (par manque de ressources financières (?) ou par manque de stratégie ?), à l'exception de l'huile Savor. En ville, sur les panneaux publicitaires, Maggi et Jumbo règnent en maîtres. Seuls les produits importés ont un préjugé favorable de modernité. A tel point, par exemple, qu'interrogé sur la façon de choisir ses produits de consommation courante, un jeune étudiant me disait : « Si je trouve dans une boutique de la confiture burkinabè et de la confiture importée, c'est clair que j'achète la confiture importée. »

Le résultat est que, d'après certaines études, la population de Ouagadougou consacre 90 % de ses dépenses alimentaires à des produits importés.

2.2. La filière lait

Nous avons donné de nombreuses informations sur la filière riz, car les méfaits du commerce y

sont très apparents. Nous allons maintenant aborder brièvement la filière lait. Les méfaits du lait importé (spécialement sous forme de lait en poudre) sont tout aussi dramatiques, mais beaucoup plus cachés. En effet, l'importation massive de poudre de lait ne date pas d'hier. Elle est fort ancienne. Et par là, elle a empêché le développement de la filière lait. Comme rien n'a été construit (ou presque rien), il n'y a rien à détruire !

Pourtant plus de 10 % de la population du Burkina Faso est composée d'éleveurs : les Peuls. Avec le développement des villes, on aurait pu assister au développement de la filière lait. Mais il n'en a rien été. Et cela pour différentes raisons, dont la principale est celle-ci : l'importation massive du lait en poudre et de nombreux sous-produit du lait : beurre, yaourts. Le lait en poudre, notamment, arrive ici à très bas prix. Il réduit à néant les efforts des plus entrepreneurs. En voici deux exemples.

1. Madame G. K. est propriétaire d'un petit troupeau de vaches (de race locale, qui au mieux donnent deux à quatre litres de lait par jour). Elle complète sa production de lait en achetant un peu de lait à ses voisines. Puis elle transforme ce lait en lait pasteurisé et en yaourt.

Seulement, elle subit de plein fouet la concurrence du lait en poudre importé. Le prix de revient d'un litre de lait reconstitué à partir de cette poudre de lait revient à environ 200 F CFA sur le marché de Ouagadougou, alors qu'un litre de lait frais local vaut près de 400 F CFA. C'est dire que la concurrence est rude et que Madame G.K est obligée de réduire ses marges bénéficiaires pour pouvoir placer son lait ou ses yaourts dans quelques boutiques d'alimentation de Ouagadougou. Sans risque de se tromper, on peut dire que cette poudre de lait qui arrive en Afrique à un prix très bas (grâce à diverses subventions) a empêché jusqu'à aujourd'hui la filière lait de se développer normalement au Burkina Faso et dans les autres pays du Sahel africain. Pourtant, le lait est l'unique ressource de beaucoup de femmes peules (dont certaines sont très pauvres, comme bon nombre de veuves). Certaines n'ont que quelques litres (moins de 4 ou 5) pour faire vivre leur famille.

2. Voici une autre illustration des difficultés rencontrées par la filière lait. Il y a déjà de cela quelques années, les moines de Koubri, à 25 km de Ouagadougou, ayant réussi à développer une ferme avec des vaches laitières (fruits du croisement entre des vaches locales et des taureaux importés d'Europe) donnant de 15 à 18 litres de lait par jour, ont voulu se lancer dans la production de yaourts. C'est ainsi que nous avons pu apprécier, pendant quelques mois, d'excellents yaourts fabriqués par les moines bénédictins de Koubri et produits à partir de lait frais. Au bout de quelques mois, ils ont dû arrêter : ils perdaient de l'argent.

Peu de temps après, les Bénédictines, leurs voisines, se sont dit que l'idée était pourtant intéressante. Elles se sont lancées à leur tour dans la production de yaourts, mais fabriqués, cette fois, à partir de lait en poudre importé. Ces yaourts n'avaient pas la qualité de leurs prédécesseurs, mais ils pouvaient être vendus moins chers. Aujourd'hui, les Bénédictines continuent à fabriquer ces yaourts et à les vendre dans les boutiques d'alimentation de Ouagadougou !

2.3. Dollar en baisse et pauvreté en hausse

La plupart des exportations des produits agricoles de la zone franc sont libellées en dollar. C'est par exemple le cas du coton. Un dollar de coton vendu en janvier 2003 rapportait 0,95 € soit 623 F CFA. En février 2004, il ne valait plus que 512 F CFA. C'est dire que du fait que le F CFA est lié à l'euro (1 € = 656 F CFA), quand le dollar baisse, les revenus à l'exportation baissent d'autant.

Et comme, entre le 1^{er} janvier 2003 et le 10 janvier 2004, **le dollar a perdu un quart de sa valeur** face à l'euro, les exportations des produits agricoles de la zone franc se sont détériorées d'autant. C'est le cas notamment du coton. Heureusement, des volumes importants de coton de

la récolte 2003-2004 ont été vendus quand le cours du coton (libellé en dollar) était assez élevé, et avant que la chute du dollar soit trop forte. Mais qui est capable de prévoir ce qui attend les producteurs de coton pour la saison prochaine ? Les exportations agricoles de la zone franc sont ainsi gravement menacées par la chute du dollar.

Ce n'est pas tout : les producteurs de riz (entre autres) subissent également les effets de la chute du dollar. Cela est moins visible, mais pas moins grave. Prenons un exemple. Le prix du riz thaïlandais est libellé en dollar. Depuis plusieurs années, il est resté stable : autour de 180 \$ la tonne. Mais pour un importateur burkinabè, cette stabilité (en dollar), combinée à la chute du dollar, est équivalente à une baisse (en F CFA) du riz thaïlandais. C'est une des raisons qui font qu'aujourd'hui les commerçants burkinabè s'intéressent davantage au riz thaïlandais qu'au riz burkinabè. Et les producteurs de riz burkinabè ne trouvent plus d'acheteurs à un prix rémunérateur : ils sont obligés de brader leur riz en-dessous très souvent des coûts de production. Et la misère s'installe dans les rizières du Burkina Faso. Comme le N° 322 d'Afrique agriculture de février 2004 le signalait sur sa couverture :

Dollar en baisse... pauvreté en hausse !

Les pays africains qui utilisent le F CFA ont perdu leur souveraineté sur leur monnaie. Tant que l'euro sera fort (or l'Europe a opté pour un euro fort), ils leur sera difficile de maintenir la compétitivité de leurs produits agricoles sur le marché mondial. Une monnaie forte, comme le Franc CFA lié à l'euro, ne favorise pas les producteurs de l'Afrique de l'Ouest. La reconnaissance de la **souveraineté alimentaire** permettrait au moins de **taxer les produits alimentaires à l'importation** et de protéger ainsi ses producteurs des effets pervers de la chute du dollar sur leurs revenus. Cela permettrait aux paysans et aux éleveurs de récupérer leur marché naturel, je veux dire le marché intérieur.

2.4. La nécessité de la souveraineté alimentaire : la preuve par

l'absurde.

Retournons à la filière riz en nous rendant au Sourou, au Nord-Ouest du Burkina Faso. La situation des producteurs de riz dans les parcelles irriguées est très significative. Pour obtenir un faible bénéfice, ils doivent vendre leur riz paddy au prix minimum de 100 F CFA le kg (soit 0,15 euros). Or à ce prix là, ils ne trouvent plus d'acheteur.

En effet, avec la baisse du dollar, les commerçants préfèrent s'approvisionner sur le marché mondial. Le prix de vente au détail pour les consommateurs n'a guère baissé, mais la marge bénéficiaire des commerçants a augmenté.

Les transformateurs-commerçants burkinabè proposent aux riziculteurs du Burkina Faso de leur acheter leur riz paddy à 85 F CFA. Ce qui leur permet de conserver une bonne marge bénéficiaire, proche de celle qu'ils ont avec le riz importé. Ce qui évidemment ne convient pas aux producteurs de riz burkinabè. Aussi, partout dans les rizières du Burkina (et dans toute l'Afrique de l'Ouest) la situation se détériore, et la misère s'installe.

Il est étonnant que les riziculteurs ne se soient pas plus mobilisés pour défendre le fruit de leur travail. La dernière récolte n'ayant pas été vendue, ils n'arrivent pas à payer les intrants (engrais, pesticides...) et la future récolte est compromise. Ils n'arrivent pas non plus à s'acquitter des frais de redevance en eau et la pérennité des aménagements hydro-agricoles est remise en cause. Il est très étonnant également qu'à l'Assemblée Nationale, les députés du Sourou, du Houet, du Kéné Dougou, de la Comoé et du Boulgou (où sont situées les principales rizières du Burkina Faso) ne fassent pas davantage entendre leur voix ! Comme si la situation de misère qui frappe leurs électeurs ne les concernait pas ! Combien de temps devons-nous encore attendre pour qu'un véritable débat s'engage à l'Assemblée Nationale sur la politique agricole du gouvernement et de l'UEMOA ?

Le plus étonnant, c'est que l'Etat Burkinabè a dépensé des milliards de F CFA pour aménager la vallée du Sourou, et que les travaux continuent grâce à un prêt du Fonds Saoudien de Développement. C'est-à-dire que l'Etat Burkinabè s'endette pour offrir de nouvelles parcelles à de nouveaux paysans qui viendront s'endetter à leur tour.

A Bagré aussi les travaux continuent...

Jusqu'à quand cette situation absurde va-t-elle se poursuivre ?

Une alternative existe pourtant: celle que propose les paysans du Burkina Faso et du mouvement mondial Via Campesina : la souveraineté alimentaire.

Pour le Burkina (et donc pour l'UEMOA), il s'agirait de fixer un prix plancher pour le kilo de paddy. Par exemple : 120 F CFA ou 125 F CFA. A partir de là, on peut en déduire un prix plancher pour le riz décortiqué, et taxer les importations de riz en conséquence. La taxe d'importation varierait donc en fonction du prix du riz sur le marché mondial. Elle pourrait revenir à 10 % (le cours actuel) quand les cours du marché mondial seront revenus à un niveau supportable pour les riziculteurs burkinabè.

Sans cela, le Burkina Faso risque de voir disparaître tous ses riziculteurs. Bientôt, ses rizières seront en friche... Et quand le riz va manquer sur le marché mondial, le Burkina se sera rendu incapable de produire du riz, et cette fois-ci, ce sont les populations urbaines qui feront les frais de la politique actuelle du laisser-faire : une politique à courte vue. Suivant les perspectives de consommation, le besoin en riz du Burkina sera environ de 450 000 tonnes en 2010, ce qui reviendra à plus de 100 milliards FCFA. L'absurdité actuelle de la situation de la filière riz impose d'elle-même le choix de la souveraineté alimentaire.

2.5. La souveraineté alimentaire

2.5.1. Définition :

Il est temps maintenant de définir précisément ce que nous entendons par souveraineté alimentaire. Cette expression a été forgée par les paysans du mouvement mondial « Via Campesina ». C'est une réponse aux politiques néo-libérales dont nous venons d'analyser les effets pervers sur les paysans du Burkina Faso. Ces politiques néo-libérales donnent la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations. Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde. Au contraire, comme nous l'avons vu plus haut, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations agricoles. Elles ont contraint des centaines de millions de paysans à l'abandon de leurs pratiques agricoles traditionnelles, à l'exode rural, ou à l'émigration. Face à cette situation qui plonge, à travers le monde, des centaines de millions de paysans/éleveurs dans la misère, les paysans du mouvement mondial proposent une alternative qu'ils ont baptisée « souveraineté alimentaire ». Ce concept de souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996. La souveraineté alimentaire présente une alternative aux politiques néo-libérales. Depuis, ce concept est devenu un thème majeur du débat agricole international, y compris dans les instances des Nations Unies. Ce fut le thème conducteur du forum des ONG parallèle au sommet mondial de l'alimentation de la FAO de juin 2002.

Le principe a été déjà appliqué par l'Europe dès de la fin de la deuxième guerre mondiale pour faire face aux importations des produits américains, mais aussi pour encourager la production agricole intérieure par l'amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires européens.

La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

Cette souveraineté comporte, prioritairement, le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix par des taxes à l'importation. Nous disons bien des produits agricoles et des produits alimentaires. Cela veut dire le droit pour ces pays de protéger leur industrie de transformation de produits agricoles. Par exemple, le droit de taxer la confiture importée (qui le plus souvent arrive à bas prix grâce à différentes subventions) pour pouvoir développer la fabrication locale de confiture.

A cela il faut ajouter d'autres éléments qui permettent de définir une politique agricole respectueuse des populations rurales. C'est ainsi que la souveraineté alimentaire doit inclure la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysans à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit.

2.5.2. Souveraineté alimentaire, Autosuffisance alimentaire, Sécurité alimentaire, et Droit à l'alimentation.

Toutes ces notions ne sont pas sans rapport les unes avec les autres. Certaines ambassades installées au Burkina Faso ont des spécialistes de la sécurité alimentaire. Vous ne les entendrez pas parler de la souveraineté alimentaire, alors que les leaders paysans revendiquent de plus en plus la souveraineté alimentaire, comme le fait clairement la Confédération Paysanne du Faso (C.P.F.). Il nous faut donc préciser ces différentes notions.

Ces définitions sont tirées d'une présentation de Jacques Berthelot (de l'ONG Solidarité www.solidarite.asso.fr/actions/Agriculture/htm) : « Se nourrir, un droit fondamental ».

2.5.2.1. Le droit à l'alimentation :

De nombreux Accords et Conventions internationaux fournissent les bases du droit à l'alimentation comme droit humain. Liste non limitative :

- a. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)
- b. La Convention Internationale sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels (1966), ratifiée par 146 pays
- c. Le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996)
- d. La Convention sur la diversité biologique (2000), etc...

Pour l'ONU, "Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier permanent et libre, soit directement soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne".

2.5.2.2. La sécurité alimentaire :

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine

et active. Pour les libéraux et notamment la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, la sécurité alimentaire doit reposer d'abord sur les échanges agricoles, en promouvant leur libéralisation accrue.

2.5.2.3. L'autosuffisance alimentaire :

L'autosuffisance alimentaire est la capacité d'un pays de couvrir par lui-même l'essentiel des besoins alimentaires de sa population.

2.5.2.4. La souveraineté alimentaire :

Pour la Via Campesina, "L'alimentation est un droit humain fondamental. Ce droit ne peut être concrétisé que dans un système qui garantit la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est le droit de chaque nation d'élaborer sa propre capacité de produire ses propres aliments de base dans le respect de la diversité productive et culturelle... Comme nous l'avons vu plus haut : « La souveraineté alimentaire désigne le DROIT des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers ».

Il ne faut pas confondre souveraineté alimentaire et autarcie, fermeture des frontières. Elle n'exclut pas les échanges agroalimentaires, mais interdit toutes les formes de dumping, c'est-à-dire d'exportation à un prix inférieur au coût de production.

Droit à l'alimentation et droit à la sécurité alimentaire sont des droits individuels que doivent assurer les Etats.

Le droit de souveraineté alimentaire est un droit des Etats qui doit être fondé sur un Accord multilatéral radicalement différent de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, et qui serait placé sous l'égide de la FAO ou/et de la CNUCED. Il doit reposer sur le droit à une protection efficace à l'importation et sur l'interdiction de toutes les formes de dumping.

3. Pas d'A.P.E. sans la reconnaissance préalable de la souveraineté alimentaire

3.1. Au-delà des mots, la volonté de puissance de l'Union Européenne

Si le langage reste celui du développement et de l'éradication de la pauvreté, le chemin que propose l'Union Européenne est celui de la libéralisation des marchés (y compris le marché des produits agricoles et alimentaires) et celui de la création de zones régionales de libre échange. Les A.P.E. ont pour objectif d'offrir un marché plus vaste, plus stable et plus sûr pour les entreprises et l'économie européenne. Les produits européens seraient plus compétitifs sur les marchés africains. Pour les produits agricoles et alimentaires (ceux qui mettent le plus en péril l'économie des pays A.C.P.) la concurrence serait même déloyale. En effet, l'Europe n'a pas supprimé ses subventions à l'agriculture et ne se prépare pas à le faire. Elle a seulement changé sa façon d'attribuer ses subventions pour que celles-ci soient plus difficilement attaquables à l'O.M.C. Or les chapitres précédents nous ont montré qu'il est urgent, pour les pays africains, non pas d'ouvrir davantage les économies africaines à l'Europe et au reste du monde, mais de récupérer leurs propres marchés.

En contre-partie, l'Europe propose de faciliter l'accès au marché européen pour les produits en provenance des pays A.C.P. Nous pensons qu'il s'agit d'un **leurre** (mot de la même famille, le verbe leurrer : « attirer par une espérance trompeuse ») D'abord parce que plus de la moitié des pays A.C.P. sont classés comme Pays les Moins Avancés (P.M.A.) et donc bénéficient déjà de facilités d'accès à ce marché dans le cadre de « l'Initiative : Tout sauf les Armes ». Mais surtout parce que, il ne faut pas se faire illusion, l'Europe a d'autres moyens pour se protéger que les taxes à l'importation. Elle peut faire jouer « le principe de précaution » et instaurer des normes sanitaires que les pays A.C.P. seront incapables de respecter. La priorité pour les pays A.C.P. n'est pas l'accès au marché européen, mais bien de récupérer leurs propres marchés intérieurs, et donc de protéger leurs marchés de l'importation des produits à prix cassés. Oui, « l'accès au marché » est bien le **leurre** que l'Europe propose pour faire accepter le reste : la libéralisation du commerce, mais aussi des facilités et des garanties pour l'investissement, l'ouverture à l'Europe des marchés publics africains et la libéralisation des services. Tout cela ressemble fort à une recolonisation ! Or notre inquiétude vient justement que nous avons l'impression que les ministres du commerce des pays A.C.P. se laissent prendre à ce **leurre**.

3.2. L'exemple du Mexique et de l'Amérique centrale

Ce qui se passe aujourd'hui au Mexique est révélateur de ce qui attend les pays du Sud s'ils n'obtiennent pas " l'exception agricole " aux négociations sur l'agriculture à l'O.M.C. : C'est révélateur de ce qui attend les pays de l'Afrique de l'Ouest s'ils signent ces A.P.E. dans la forme proposée par l'Europe. Mais la catastrophe sera encore pire en Afrique de l'Ouest dont 80 % de sa population est composée de paysans (contre 25 % au Mexique) et qui offre en ville beaucoup moins d'emplois qu'au Mexique. Sans compter que les Mexicains émigrent plus facilement au Etats-Unis que ne peuvent le faire les Africains.

Les produits agricoles mexicains sont très bon marché, mais ils ne peuvent concurrencer les produits américains massivement subventionnés.

" Quatre-vingt mille paysans représentant les associations professionnelles et syndicales du monde rural ont manifesté sur le Zocalo, la place principale de Mexico. Ils voulaient ainsi protester contre la politique agricole du gouvernement de Vicente Fox. En 1993, lors de la signature de l'Alena (accord de libre échange nord-américain), ces mêmes petits producteurs avaient déjà protesté : sans une réforme structurelle de toute l'agriculture, une telle signature serait un désastre qui aboutirait, à terme, à un démantèlement de ce secteur qui fait vivre 25 % de la population.

Dix ans ont passé. Au 1er janvier, toutes les barrières douanières agricoles ont été levées : les produits mexicains, canadiens et des Etats-Unis peuvent donc circuler librement. Mais l'agriculture nord-américaine est tellement subventionnée qu'aucun produit mexicain ne peut être compétitif. Le fermier américain exporte, par exemple, du maïs à un prix 20 % inférieur à son coût de production (*), et reçoit en moyenne 21 000 dollars par an de subventions, contre à peine 700 dollars pour le producteur mexicain. L'accès au crédit est restreint. Les taux d'intérêt bancaires sont scandaleusement élevés, entre 50 et 60 %, alors que l'inflation est de 5 %. Et le prix de l'électricité (dans ce pays producteur de pétrole) est quatre fois plus cher qu'aux Etats-Unis. Il existe enfin dans le pays un problème d'absence de normes qui permet aux puissants voisins du Nord d'écouler à très bas prix des stocks invendables de viande congelée ou de produits de mauvaise qualité. La différence de niveau des économies est telle que le monde rural mexicain ne peut supporter la concurrence.

(*) Ce chiffre semble sous-estimé. Selon la récente étude de l'IATP (www.iatp.org), le pourcentage de dumping US serait en 2001 de 22% pour le riz, 29% pour le soja, 33% pour le maïs, de 44% pour le blé et de 57% pour le coton.

D'autosuffisant, le Mexique est devenu dépendant

Depuis la signature de l'Alena, les prix à la consommation ont augmenté de 200 %, mais le haricot noir a perdu 46 % de sa valeur du fait des importations. Dans les années 80, c'est-à-dire avant la mise en œuvre des politiques libérales, le Mexique était pourtant autosuffisant en aliments. Il est aujourd'hui dépendant à 40 % de son voisin et les experts pronostiquent que, dans cinq ans, il importera 70 % de ses produits agricoles. Enfin, entre 1994 et 2002, le Mexique a déboursé quelque 75 milliards de dollars en produits alimentaires nord-américains. Ils auraient pu être mieux dépensés !

... Les agriculteurs en colère ont rappelé au président mexicain qu'il n'avait pas tenu ses promesses électorales et qu'il n'était pas question que le monde rural fasse les frais de sa politique ultra-libérale. Sans un accord national, ils sont prêts à fermer les frontières et à déclencher une grève générale, soutenus par toutes les grandes centrales syndicales ouvrières, présentes lors de leur manifestation."

Patrice Gouy, la Croix (www.la-Croix.com) du vendredi 7 février 2003

On pourrait trouver d'autres exemples en Amérique centrale. C'est ainsi que la dernière livraison de la revue trimestrielle Grain de Sel (n° 27 de Juin 2004) contient un article très significatif, ayant pour titre « La dramatique évolution de l'agriculture paysanne en Amérique centrale. Sous la plume de Valentin Beauval, on peut lire :

« Le futur n'est pas rose pour la majorité des paysans d'Amérique centrale car leurs gouvernements sont sur le point de signer avec les USA des traités de libre commerce. ... / ...

Lors de l'élaboration de ces traités de « libre commerce » (appelé aussi libre échange), les impacts négatifs des subventions des USA à dix de leurs principales denrées agricoles ont peu été pris en compte. Les intérêts des petits et moyens producteurs de denrées alimentaires de base et de leurs organisations paysannes ont ainsi été largement ignorés par des responsables politiques influencés par les multinationales du Nord et par des secteurs de la société estimant pouvoir tirer avantage d'un accord de libre échange avec leur puissant voisin. ... / ...

Les principales organisations paysannes représentant les petits et moyens producteurs en Amérique centrale ont demandé, au nom de la souveraineté alimentaire, que soient exclues des accords de libre commerce signés entre leur pays et les USA les produits alimentaires de base

(ou « sensibles ») en évoquant leur impact social et leur impact sur la sécurité alimentaire. Elles n'ont pas été entendues, en particulier parce qu'elles n'ont pas pu (ou pas su ...) créer des alliances avec les consommateurs et d'autres acteurs de la société civile... »

A nous de profiter de l'expérience des autres et d'élargir notre lutte en mettant en place une alliance forte entre producteurs et consommateurs.

3.3. La PAC, ou le manque de mémoire de l'Union Européenne

Ce chapitre utilise largement un article de Joseph Rocher dans « le jeu du riz » (sans date)

Lorsque les 6 pays, alors membres de la C.E.E. (Communauté économique européenne, qui se transformera progressivement pour devenir l'Union Européenne à 25 en 2004), décident en 1962 de mettre en place une politique agricole commune (la PAC), l'un de leurs objectifs est de maintenir le revenu des agriculteurs européens à un niveau stable et proche de celui des autres secteurs d'activité. Pour cela, le prix intérieur des produits agricoles sera fixé à un niveau supérieur au cours mondial et sa stabilité sera assurée par des mécanismes d'achat public et de stockage mis en œuvre par le FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole). Cette décision comportait en fait deux risques :

- les produits européens sont devenus plus chers et ont du mal à trouver des acheteurs à l'extérieur de l'Europe
- le marché intérieur européen attire les produits venus de l'extérieur qui, moins chers, se vendent mieux que les produits européens.

Pour faire face à ces difficultés, deux mécanismes ont été mis en place : les subventions aux exportations (appelées restitutions) et les taxes à l'importation (appelées prélèvements).

En un premier temps, on peut dire que la PAC a été une réussite. L'Europe, qui était importatrice nette de produits agricoles, a augmenté rapidement sa production et est devenue exportatrice nette de produits agricoles. Ce qui, en un deuxième temps, a entraîné de grosses difficultés : cette politique est devenue très coûteuse car les dépenses (subventions aux exportations) ont dépassé les recettes (les taxes à l'importation). De plus, cette politique des subventions à l'exportation est attaquable. De fait, elle l'a été au GATT comme elle l'est encore plus fortement aujourd'hui à l'O.M.C.

Ce qui nous intéresse dans cette PAC, c'est qu'il s'agit d'un système qui a permis aux Etats européens de faire valoir leur souveraineté alimentaire.

Les pays A.C.P. n'ambitionne pas de subventionner leurs exportations (ils seraient davantage tentés de les taxer pour faire face à leur manque de recettes !), mais ils pourraient être davantage intéressés par le système mis en place pour offrir un prix rémunérateur aux agriculteurs. Or la pièce maîtresse de ce système est l'instauration d'une protection par des taxes à l'importation variant en fonction du cours mondial. C'est justement ce que nous revendiquons. Mais le contraire de ce que nous propose l'Europe qui veut nous « aider » à faire disparaître le peu de protection qu'il nous reste.

Comment l'Europe peut-elle avoir si peu de mémoire ? Elle nous propose, dit-elle, de nous faire partager son expertise en matière d'intégration régionale, mais elle oublie de nous partager son expérience si intéressante en matière de politique agricole commune.

4. Actualité des négociations A.P.E. (août 2004) selon le n° 29 de la revue « Agritrade Quoi de neuf » du CTA (Centre Technique Agricole européen)

4.1. Les pays ACP expriment leurs préoccupations quant à la place réservée au développement dans les relations avec l'UE

Lors du sommet des chefs d'Etats ACP, qui s'est tenu à Maputo le 25 juin 2004, des craintes ont été exprimées quant au peu d'importance accordée à la question de la pauvreté dans les relations ACP-UE, en particulier dans le cadre des négociations des APE. La déclaration du sommet a insisté sur le fait que les APE devaient être des instruments « pour le développement des pays ACP et l'éradication de la pauvreté ». Elle a précisé également que les négociations des APE « doivent être axées avant tout sur les contraintes auxquelles les pays ACP doivent faire face en matière de capacités et d'infrastructures ». Elle a, par ailleurs, ajouté que les pays ACP « doivent recourir à des garanties simples et préventives pour les produits sensibles dans le cadre des accords APE ».

4.2. La société civile des pays ACP publie une déclaration à Maputo

En marge du sommet des pays ACP de Maputo, les représentants de la société civile des ACP ont publié une déclaration sur les négociations d'APE traitant des aspects suivants :

APE et « intégrisme du libre marché » ;

liens entre les APE et le développement national ;

- ❖ APE et intégration régionale ;
- ❖ compatibilité entre APE et OMC ;
- ❖ APE et solidarité avec les ACP ;
- ❖ APE et capacité institutionnelle ;
- ❖ options et alternatives aux APE.

La déclaration met en doute le fait que les APE visent véritablement à soutenir le développement des pays ACP et elle souligne leur préoccupation concernant l'impact budgétaire de ces accords.

Concernant en particulier l'agriculture, la déclaration fait valoir que « l'ouverture sans entraves des marchés nationaux et régionaux aux biens, aux services et aux entreprises de l'UE aura des conséquences désastreuses à long terme sur les producteurs agricoles locaux ». Elle lance également un appel en faveur du renforcement et de la diversification de la production locale en vue de réduire la dépendance vis-à-vis des produits de base. Elle attire également l'attention sur « la réalité de la disparition des préférences spéciales dans le cadre des APE/ZLE (Zones de Libre Echange), qui, compte tenu de l'orientation de la réforme de la PAC, concerne tout particulièrement les exportations agricoles des pays ACP.

La déclaration lance également un appel en faveur de la recherche d'alternatives aux APE tels que conçus actuellement ; les futurs arrangements commerciaux devraient :

- ❖ reposer sur la non réciprocité ;
- ❖ protéger les marchés intérieurs et régionaux des producteurs des pays ACP ;

- ❖ faire marche arrière en matière de libéralisation du commerce et des investissements ;
- ❖ laisser suffisamment d'espace politique aux gouvernements ACP pour leur permettre de poursuivre leurs propres stratégies de développement et les encourager dans cette voie.

4.3. Sécurité des denrées alimentaires

A noter également que la sévérité croissante des normes européennes de sécurité des denrées alimentaires a été jusqu'à alerter les exportateurs américains. Dans l'autre sens, les américains ont interdit l'importation du Roquefort (un fromage français) en invoquant des normes de sécurité alimentaire. Tout ceci devrait alerter les négociateurs des pays A.C.P. : « l'accès au marché » des pays du Nord sera de toutes façons très fragile : les pays A.C.P. ont mieux à faire : récupérer leur propre marché.

5. Notre position

Ce « nous », n'est pas un pluriel de majesté ! Il s'agit des acteurs non étatiques (selon le langage utilisé par les accords de Cotonou) mentionnés dans la préface de ce livre, page 3. Les membres de cette coalition se sont déjà réunis 3 fois entre le 25 juin et le 11 août 2004, pour décider d'une position commune qui se résume ainsi :

Non aux A.P.E.

- ❖ Sans souveraineté alimentaire.
- ❖ Sans une politique réelle d'intégration régionale au niveau de la CEDEAO et qui profite à tous, y compris aux pays enclavés.
- ❖ Sans un réel programme d'industrialisation, notamment avec un programme fort de transformation de nos produits agricoles.

L'enjeu des négociations qui ont lieu actuellement dans le cadre des accords de Cotonou pour mettre en place des A.P.E. est trop important pour les laisser entre les seules mains des responsables politiques. Aussi les membres de la coalition sont prêts à faire le maximum pour que les besoins des populations des pays membres de la CEDEAO soient effectivement pris en compte. Ainsi, pour soutenir leur campagne, ils ont décidé de commencer par publier 3 livrets précisant les raisons de leurs choix. Ce livret est donc le premier d'une collection ayant pour titre **Les A.P.E. en question**. Son objectif est de rendre compte de notre première assertion :

Pas d'A.P.E. sans souveraineté alimentaire.

Nous pensons que les différents exemples contenus dans ce livre montrent clairement que nous n'avons pas besoin de davantage de libéralisme. Nous avons besoin de récupérer notre propre marché intérieur, principalement quant aux produits agricoles et alimentaires.

Pour être moins incomplets, il nous faut montrer combien il y a urgence à changer de cap. En effet, les jeunes semblent beaucoup plus attirés vers l'extérieur que désireux de faire fructifier les ressources de leurs pays.

Signe évident de cet état de fait, les jeunes de la ville ne veulent plus manger « le tô ou le sagabo ». A tel point que de Bamako à Niamey, ces jeunes appellent le tô « **Afrique en danger** ». Et personne pour leur faire comprendre qu'ils se trompent complètement. C'est quand nous mangeons du riz thaïlandais ou américain que le Burkina et l'Afrique sont en danger. C'est quand nous mangeons des pâtes alimentaires faites avec du blé dur italien que le Burkina et l'Afrique sont en danger. C'est quand nous prenons un petit déjeuner composé de lait européen et de pain fait à partir de blé français ou allemand que le Burkina et l'Afrique sont en danger. Et nous pourrions continuer la liste : pourquoi consommer tant de confitures venues d'Europe alors que nous avons du sucre et des fruits qui pourrissent ? Pourquoi consommer tant de « Vache qui rit » importée quand la population du Burkina comprend 10 % d'éleveurs ? Pourquoi utiliser les cubes Maggi ou Jumbo (dont l'effet sur la santé est pour le moins douteux), alors que le soubala est parfaitement sain, et pourrait être développé de façon industrielle (en complétant, si besoin est, les fruits du néré avec du soja qui donne également un très bon soubala) ?

Nous demandons aux responsables politiques de nos différents pays de dire clairement, dès

maintenant, au partenaire européen qu'il y a un préalable à la poursuite des négociations en vue des A.P.E. : la reconnaissance du droit des Etats à exercer leur souveraineté alimentaire. Deux autres livrets suivront prochainement pour rendre compte des autres assertions : l'un traitera de l'intégration régionale, l'autre de l'industrialisation.

Conclusion :

Pour nous, les faits sont suffisamment parlants. Il n'y a pas d'alternative à la souveraineté alimentaire. Il y va de l'avenir de nos populations. Nous ne comprenons pas pourquoi l'Union Européenne ne veut pas le reconnaître. Quel avantage peut bien avoir l'Europe à signer des A.P.E. qui condamneront ses partenaires à sombrer dans le chaos ? Qui alors sera capable d'acheter les produits que l'Europe voudra exporter ?

Surtout, l'Europe est-elle prête à faire face au flux migratoire qu'elle doit se préparer à accueillir si elle arrive à faire accepter les accords de libre-échange dont elle rêve ?

Depuis la signature du traité de libre échange avec les USA, le Canada et le Mexique (dont la population ne comporte « que » 25 % de paysans contre 80 % au Burkina), le Mexique a perdu 1,3 millions d'emplois dans le secteur agricole, principalement des petits paysans. Ceux-ci, en grand nombre, ont choisi de migrer vers le Nord. Où iront les millions de petits paysans qui vont sombrer dans la misère, si l'Europe réussit à arracher un A.P.E. à sa convenance, c'est-à-dire un traité de libre échange sans restriction, incluant l'agriculture et les produits alimentaires ?

Les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest et la nécessité de la souveraineté alimentaire
Collection les A.P.E. en question

Préface :	3
Introduction	5
1. La filière riz du Burkina Faso	6
1.1 De la rizière de Bama au marché de Bobo-Dioulasso.....	6
1.2. Comment en est-on arrivé là ?.....	7
1.2.1 Brève analyse du Ministre de l'Agriculture, M. Salif Diallo.	7
1.2.2. La situation au mois de septembre 2004.	8
1.2.3. Le riz burkinabè doublement pénalisé.	8
1.2.4. Quelques éléments pour la promotion de la filière riz	9
2. La nécessité de la souveraineté alimentaire	12
2.1. L'alimentation urbaine	12
2.2. La filière lait	14
2.3. Dollar en baisse et pauvreté en hausse	15
2.4. La nécessité de la souveraineté alimentaire : la preuve par l'absurde.....	16
2.5. La souveraineté alimentaire	18
2.5.1.Définition	18
2.5.2.Souveraineté alimentaire, Autosuffisance alimentaire, Sécurité alimentaire, et Droit à l'alimentation	19
2.5.2.1. Le droit à l'alimentation :.....	19
2.5.2.2. La sécurité alimentaire :	19
2.5.2.3. L'autosuffisance alimentaire :	20
2.5.2.4.La souveraineté alimentaire :	20
3. Pas d'A.P.E. Sans la reconnaissance préalable de la souveraineté alimentaire	21
3.1. Au-delà des mots, la volonté de puissance de l'Union Européenne	21
3.2.L'exemple du Mexique et de l'Amérique centrale.....	22
3.3.La PAC, ou le manque de mémoire de l'Union Européenne.....	24
4. Actualité des négociations A.P.E. (août 2004) selon le n° 29 de la revue « Agritrade Quoi de neuf » du CTA	26
4.1. Les pays ACP expriment leurs préoccupations quant à la place réservée au développement dans les relations avec l'UE	26
4.2. La société civile des pays ACP publie une déclaration à Maputo	26
4.3. Sécurité des denrées alimentaires.....	27
5. Notre position	28
Conclusion :.....	30